

Visitez le site  
[www.europe-bourgogne.fr](http://www.europe-bourgogne.fr)

## ➔ Services à la population : L'Europe soutient les projets de votre territoire.

Le dynamisme et l'attractivité des territoires ruraux bourguignons sont étroitement liés à leur capacité à maintenir, voire accroître, leur population et leurs activités économiques. Le niveau d'équipement et la facilité d'accès aux services sont les facteurs essentiels de ce dynamisme dans des domaines aussi variés que la santé, les services publics, l'enfance, les loisirs, les transports et la communication.

### Les fonds européens poursuivent trois objectifs principaux en Bourgogne :

- Développer l'emploi et les activités économiques dans les territoires
- Améliorer les services à la population
- Améliorer l'accessibilité de ces territoires ruraux (transports, réseaux de communication, notamment internet).

Le développement des services à la population peut être financé avec le concours du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

### ► Des aides sur de multiples services :

Champ d'intervention des fonds européens	Exemple de réalisations possibles avec les fonds européens
services de l'enfance	crèches, garderies, structures d'accueil pour adolescents, centres de loisirs
services de l'emploi	maisons de l'emploi
services de santé	maisons de santé pluridisciplinaires ; maintien à domicile des personnes âgées ; télémédecine
services de proximité	points multi-services (commerces, postes, assurances, banques) ; relais de services publics
technologies de l'information	accès au (très) haut débit pour les particuliers et les entreprises ; services d'information locale, bornes interactives, établissements publics numériques, ...
transport	créations de haltes ferroviaires ; modernisation des gares (accès piétons, vélostations), transports à la demande
sport et loisirs	équipements structurants à une échelle intercommunale
culture	éducation artistique

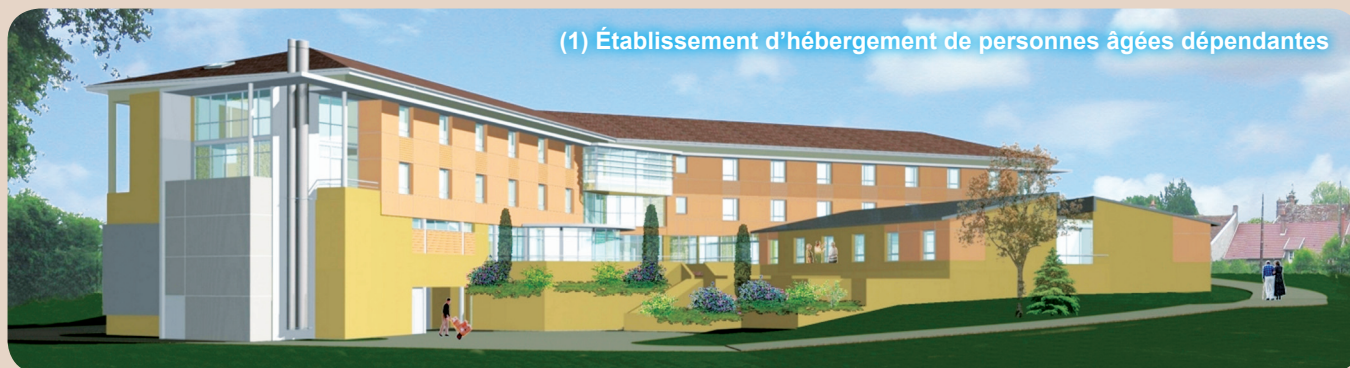
## ► Ils ont bénéficié des fonds européens en 2009 :

- La maison des services publics de Nuits Saint Georges (21)
- La salle d'évolution adaptée aux personnes souffrant d'handicaps à Charolles (71)
- La structure multi accueil et le relais d'assistantes maternelles d'Is-sur-Tille (21)
- Le relais de services publics à Saint Etienne de Bresse (71)



## Focus sur un projet

### Intégration de services généraux mutualisés dans le projet d'EHPAD (1) «résidence Caffet » à St Amand en Puisaye (58)



La Communauté de communes de la Puisaye Nivernaise va agrandir par reconstruction un établissement d'accueil pour personnes âgées. Elle souhaite ainsi prendre en compte de nouveaux besoins liés au vieillissement de la population par la création d'une nouvelle structure en forme de EHPAD qui accueillera dans de meilleures conditions, des populations en état de dépendance. La nouvelle structure permettra aussi bien l'accueil temporaire et de jour que celui en séjour permanent grâce à une capacité d'accueil permanent passée de 23 à 67 logements.

C'est aussi l'occasion de mutualiser des services auxquels accéderont différentes catégories de population (jeunes, écoliers, apprentis, travailleurs.....) : La salle à manger et la cuisine, volontairement surdimensionnées, seront utilisées d'une part pour accueillir et restaurer les enfants fréquentant le centre de loisirs sans hébergement et, d'autre part, pour approvisionner d'autres clientèles telles que les écoles maternelles et primaires, l'école de formation aux métiers de la céramique, le portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

Les concepteurs du bâtiment ont aussi veillé à son exemplarité fonctionnelle et énergétique. Outre le choix des matériaux pour la construction, le système de chauffage répond aux normes de développement durable puisqu'une chaudière bois sera installée et alimentera également les écoles toutes proches.

Ce projet d'EHPAD représente presque 9 Millions d'€uros d'investissements pour la communauté de communes. Seule la partie surdimensionnée de la cuisine et de la salle à manger pour enfants a été soutenue à hauteur de 30 % de son coût (340 000 €uros) par des crédits du FEADER, au titre des services à la personne, de l'aménagement des territoires et d'un rapprochement intergénérationnel.

### Un projet remarquable en termes de qualité de vie

La Communauté de Communes a fait le choix de la qualité de vie dans le village :

En maintenant cet établissement dans le centre ville, les résidents pourront se rendre à pied dans les commerces de proximité ou à l'église. Cette politique de maintien sur le territoire est le fruit d'une action engagée après le constat que nos anciens, parfois atteints par la maladie, étaient souvent contraints de quitter leur environnement familial pour être pris en charge dans des structures spécialisées, loin de chez eux. Ce projet constitue une formidable façon de maintenir le lien.

L'aménagement de l'établissement a privilégié l'aspect convivial du cadre de vie pour les résidents, en évitant de reproduire les couloirs interminables ou les ambiances froides de certains hôpitaux.

Le soutien du FEADER constitue un puissant levier pour la réalisation de ce projet de développement rural. Gageons que ces fonds soient utilisés non seulement dans cette optique par la Communauté de communes Puisaye Nivernaise, mais aussi pour renforcer le caractère humain et social du territoire. Bel exemple d'action réfléchi et concertée.



► Vos contacts :

**FEDER**

**FEADER**

**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR**

**Préfecture de la Côte d'Or**  
Direction des actions interministérielles  
Bureau de l'Équipement et des Finances  
Tél. : 03.80.44.65.26

**Direction Départementale de l'Agriculture  
et de la Forêt de la Côte d'Or**  
Tél. : 03 80 68 30 00

**DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**

**Préfecture de la Nièvre**  
Directions des Actions Interministérielles  
Bureau des Finances de l'Etat  
Tél. : 03.86.60.72.12

**Direction Départementale de L'Équipement  
et de l'Agriculture de la Nièvre**  
Tél. : 03 86 71 71 71

**DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE ET LOIRE**

**Préfecture de la Saône et Loire**  
Direction des Interventions Territoriales  
et du Contrôle  
Bureau des Interventions territoriales  
Tél. : 03.85.21.82.61

**Direction Départementale de l'Agriculture  
et de la Forêt de la Saône et Loire**  
Tél. : 03.85.21.86.68

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

**Préfecture de l'Yonne**  
Direction des Collectivités  
et du Développement Durable  
Service des Aides Financières  
Tél. : 03.86.72.78.29

**Direction Départementale de L'Équipement  
et de l'Agriculture de l'Yonne**  
Tél. : 03.86.48.41.13

Visitez le site  
[www.europe-bourgogne.fr](http://www.europe-bourgogne.fr)